



Location de vélos, trottinettes, scooters et autos :
117 clauses abusives relevées par
la Commission des clauses abusives dans 45 contrats

La Commission a analysé 45 contrats de location de moyens de transport en libre-service (bicyclettes, scooters, trottinettes, automobiles) proposés aux consommateurs sur l'ensemble du territoire national.

[Accéder à la recommandation](#)



[Pour rester autonome, je prends les choses en main, je m'informe sur \[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr\]\(http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr\)](#)



[Leasing automobile : comment ça marche ?](#)



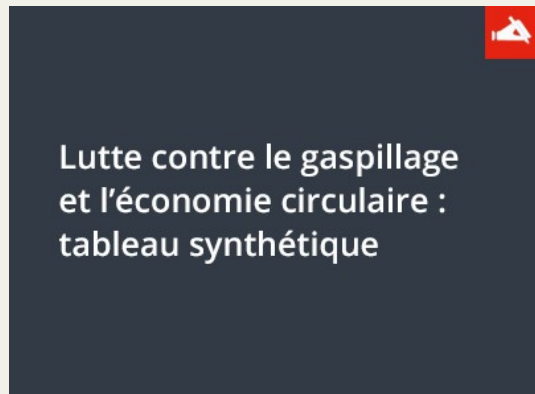
[Des conférences pour mieux maîtriser votre épargne](#)



[Santé : Le reste à charge des ménages se stabilise à 213 € par personne en 2019](#)



[Etat des lieux : attention aux documents réalisés sur tablette par un prestataire](#)



[Lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire : tableau synthétique](#)



Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#).

Si vous n'arrivez pas à lire cette lettre, [cliquez ici](#)